



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 19 février 2019 à 20 heures

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	14
Absents :	3
Procurations :	2

Date de convocation :

12 février 2019

Date d'affichage :

20 février 2019

OBJET :

Compte rendu de la séance du 19
février 2019

Le Conseil Municipal de la commune de MARIOL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Gérard MARSONI, Maire.

Présents : M. Gérard MARSONI, Maire, M. Jean-Paul FOURNIER, Premier adjoint, Mesdames et Messieurs Gervais BASMAISON, Sandra PONTONNIER, Noël CHONIER, Jean-Philippe MONNOT, Philippe INGE, Serge RIVET, Emmanuelle FOURMONT, Vianney ROUDILLON, Jean-Luc ROLLAND, Sylvain ROYER (à partir de la question n°5)

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Ludovic CHOSSON a donné procuration à M. Vianney ROUDILLON
Mme Amandine MARTIN a donnée procuration à M. Sylvain ROYER

Absente non excusée : Mme BELOT Magali

M. Vianney ROUDILLON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire annonce la suppression de la question 6 inscrite à l'ordre du jour.

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 : adopté à l'unanimité.
- 2- Taxe d'aménagement - exonération des logements sociaux : le conseil municipal décide à l'unanimité de rajouter sur la délibération prise le 16 octobre 2018 l'exonération des logements sociaux à hauteur de 50 %.
- 3- S.D.E. 03 :
 - (a) adhésion de la Communauté de communes du Pays de Tronçais : le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Tronçais au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier. Le S.D.E. regroupe 314 communes de l'Allier (toutes sauf Montluçon, Moulins et Vichy) et 10 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.
 - (b) modification des statuts : le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDE 03 approuvé par son comité syndical le 28 septembre 2018. Cette nouvelle modification des statuts permettra au syndicat d'agir dans de nouvelles compétences et de revoir les modalités de représentation des collectivités adhérentes au comité syndical.

Ainsi, la version des statuts jointe intègre deux compétences optionnelles et deux activités complémentaires supplémentaires :

- En 8^{ème} compétence optionnelle : le Gaz Naturel Véhicule (fondée sur l'article L.2224-37 du CGCT)
- En 9^{ème} compétence optionnelle : l'Hydrogène (fondée sur l'article L.2224-37 du CGCT)
- En 5^{ème} activité complémentaire : le suivi énergétique des bâtiments publics
- En 6^{ème} activité complémentaire : la planification énergétique territoriale.

4- Vichy communauté - actualisation des statuts : le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité l'actualisation des statuts proposés par vichy communauté dans sa délibération du 13 décembre 2018 :

- « commercialisation, promotion, communication et toutes actions concourant à la valorisation des équipements sportifs »,
- « gestion des eaux pluviales urbaines ».

5- Délibération de soutien à la résolution du 101^{ème} congrès de l'A.M.F. : délibération adoptée à 4 voix POUR, 0 voix CONTRE et 10 ABSTENTIONS.

Fin de séance à 20h48

Le Maire, Gérard MARSONI

